

Ne pas casser la bonne dynamique du dispositif Ulis

Le dispositif Ulis est efficace et un vrai modèle d'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire. Pour autant, les syndicats de l'Eure tirent le signal d'alarme. La FSU 27, le SNFOLC 27, l'UNSA éducation et le SGEN CFDT Normandie donnent voix au chapitre. Deux points leur posent problème.

Moins d'élèves en Ulis

Dans une circulaire de 2015, l'Éducation nationale stipule : « Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix. » Cet effectif peut sensiblement évoluer à la hausse ou à la baisse selon les troubles des élèves suivis. « Aujourd'hui, un bon nombre de dispositif Ulis compte 14 élèves », indique l'intersyndicale de l'Eure. « Le suivi d'un élève demande énormément d'échanges avec les professeurs, la famille... Donc à chaque fois que l'on ajoute un élève, ça démultiplie le travail pour le coordinateur Ulis. » Au détriment du suivi des jeunes. Les syndicats s'inquiètent également du fait que le dispositif devienne la salle d'attente des établissements spécialisés comme les IME ou les ITEP.

Plus d'AESH

« La coutume veut que les AESH (les accompagnants) se voient doter d'un contrat de trente heures. » Il y a un accompagnement par dispositif Ulis. Or, si le nombre d'élèves augmente, mathématiquement l'AESH passera moins d'heure avec chaque jeune. « On voudrait que le nombre d'accompagnants augmente pour assurer un meilleur suivi des élèves. »